



Bordeaux le 14 Avril 2022

Le jour le plus long du CRULMNA 18 JUIN 2022

REGLEMENT

ARTICLE 1

Le Comité Régional U.L.M. Nouvelle Aquitaine organise une journée d'animation des clubs ULM de la région intitulée **LE JOUR LE PLUS LONG**, cette journée doit favoriser les rencontres interclubs et dynamiser l'activité des clubs en faisant participer le maximum de pilotes et d'appareils.

ARTICLE 2

L'objectif **du jour le plus long** » au cours de cette journée est de faire voler un maximum de machines et de pilotes (éventuellement accompagnés d'élèves, d'instructeurs ou de passagers), faire parcourir un maximum de distance et de visiter un maximum de bases participantes à cette animation.

Cette journée est avant tout placée sous le signe de la convivialité.

ARTICLE 3

Pour tout motif empêchant le déroulement normal de la journée, **la participation d'au moins 30 % des clubs inscrits est nécessaire pour que l'objectif soit validé.**

ARTICLE 4

Il n'y a pas de frais d'inscription, cette opération est financée par le Comité Régional ULM Nouvelle- Aquitaine

ARTICLE 5

Aucun décollage ne pourra avoir lieu **avant 8 h** (heure locale) et aucun pointage ne sera pris en compte **après 20 h** (heure locale).les bases d'accueil seront ouvertes **de 8 h à 20 h**

ARTICLE 6

Cette journée sera portée à la connaissance des membres par:

- une affiche publicitaire mise à la disposition des clubs
- sur le site <https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr>
- par la newsletter du CRULMNA.

ARTICLE 7

Cette animation est ouverte à tous les clubs affiliés à la FFPLUM (Fédération Française de Planeurs Ultra légers Motorisés) et pilotes de **la région Nouvelle Aquitaine** licenciés à la FFPLUM, à jour de leur cotisation à la date du Jour Le Plus Long.

Pour que les clubs puissent participer, il leur suffit d'adresser leur bulletin d'inscription, disponible sur le site internet du CRULMNA <https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr> dûment complété, comprenant outre les coordonnées du club, la base de départ concernée, la liste des machines du club ou des machines privées basées qui participeront à cette journée.

Les bulletins de participation sont à renvoyer de préférence par mail à baillyjf-adi@hotmail.fr ou par courrier au Comité Régional ULM Nouvelle Aquitaine 19 place Faubourguet 33210 PREIGNAC. avant la date limite du 11 Juin 2022

Les clubs inscrits recevront les fiches machines et les fiches contrôle des passages en temps utile par mail, elles devront obligatoirement être présentées au superviseur pour validation de celles-ci, sur chaque base visitées. Ces fiches pourront être demandées à baillyjf-adi@hotmail.fr ou crulmna@gmail.com

ARTICLE 8 attribution des points

Pilote : 50 points par pilote participant (la place du passager étant occupée ou non)

Bases : 100 Points seront attribués par base visitée à l'exclusion des retours à la base de départ.

Un coefficient sera appliqué à chaque machine en fonction de ses performances

Distance parcourue : 1 point par kilomètre parcouru suivant une grille établie par l'organisateur.

Un coefficient sera appliqué à chaque machine en fonction de ses performances

Paramoteur : **1.8**

Pendulaire type 1 : **1.1** (moteur Rotax 447 503 582 HKS ou puissance inférieure à 70cv)

Pendulaire type 2 : **1** (moteur Rotax 912 914 ou puissance supérieure à 70cv)

Multi axes type I : **0.9** (moteur Rotax 447 503 582 HKS ou puissance inférieure à 70cv)

Multi axes type 2 : **0.7** (moteur Rotax 912 914 ou puissance supérieure à 70cv)

Autogyre : **0,8**

Aucune différence n'est faite pour les biplaces, qu'il y ait une ou deux personnes à bord.

ARTICLE 9

Tous les clubs ont une chance égale de remporter ce challenge quelque soit sa taille du fait des pondérations utilisées pour le classement.

ARTICLE 10 Classement des clubs

Le premier recevra un prix de 300 €, le second de 200 €, le troisième de 100 € (dans la limite du budget disponible).

ARTICLE 11

Les pilotes participants devront être en possession de leur licence fédérale et de leur assurance valide au jour de l'inscription.

Chaque pilote organisera son périple sous sa seule responsabilité en tant que commandant de bord et dans le respect des règles de circulation aérienne.

Il devra s'assurer des consignes spécifiques appliquées sur chaque base visitée (carte VAC, circuit d'intégration, etc.), et du parfait état de sa machine et de son aptitude à effectuer les étapes prévues.

Le non respect avéré de ces clauses entraîne l'exclusion du pilote incriminé.

ARTICLE 12

La base de départ sera obligatoirement la base finale de retour.

Il n'est pas exclu de revenir plusieurs fois à sa base de départ, dans ce cas le tampon de contrôle sera apposé sur la fiche de participation au même titre que les autres bases visitées, à noter toutefois que **ces retours ne donneront pas lieu à l'attribution de points pour bases visitées seules les distances parcourues seront prises en compte.**

ARTICLE 13 fiche d'inscription et machines

La fiche d'inscription doit comporter l'ensemble des appareils basés au club qui participeront à cette journée. Ce document servira au Comité Régional pour établir **les fiches machines**, ces fiches comporteront le coefficient multiplicateur affecté à l'appareil et seront valables pour toute la journée, **le pilote devra les faire tamponner à chaque étape, y compris au retour à sa base**, qui en cours de journée sera considérée comme une étape spéciale neutre (respecter l'ordre chronologique prévu).

Lors du passage sur chaque base le nom du pilote et son n° de licence sera complété et l'heure d'arrivée sera renseignée

Les fiches machines doivent être regroupées par club et retournées dans les 48 h qui suit l'opération à l'organisateur (CRULMNA) par mail ou courrier aux adresses précédemment citées (article 7)

Toute fiche remise non lisiblement remplie ou incomplète est éliminatoire.

ARTICLE 14 Club d'accueil

Chaque club participant s'engage à prévoir la présence d'une ou plusieurs personnes chargées de valider les passages sur sa propre base, **de 8h à 20h, en** cas de non respect de cette clause, le club participant sera pénalisé (- 20% des points obtenus)

Il serait souhaitable que les clubs participants envisagent la possibilité de proposer accueil (café/ rafraîchissements) aux pilotes de passage, Prévoir également quelques Jerricans de carburant pour le ravitaillement des appareils (**huile non fournie**).

ARTICLE 15

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, cette journée devait être modifiée ou annulée.

Il se réserve, dans tous les cas, la possibilité d'en modifier la date et si nécessaire le règlement.

ARTICLE 16

Le simple fait de participer à cette journée implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par l'organisateur : le Comité régional Nouvelle Aquitaine. Le présent règlement est mis à disposition sur le site du Comité Régional <https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr>

COMITE REGIONAL U.L.M NOUVELLE AQUITAINE

19,placeFaubourguet 33210 PREIGNAC Tel 06.08.42.89.67

Association Loi 1901, JO du 05.03.2005 Agrément Ministère des Sports 84-5-113 / SIRET : 325 003 486 000 16 APE 926C

e-mail : crulmna@gmail.com / Site : <https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr/>